

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin décembre 2013

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 31 décembre 2013, le RSI regroupe 2,8 millions d'actifs dont plus d'un tiers sont des auto-entrepreneurs. La progression annuelle des effectifs ralentit (+1,5% contre +3,4% en 2012) : la croissance du nombre d'auto-entrepreneur est moindre (-6,4 points) et la baisse du nombre de cotisants hors auto-entrepreneur est plus marquée (-0,6 point). Les effectifs des conjoints collaborateurs reculent de 2,1%.

La vive progression des effectifs d'auto-entrepreneurs (y compris chiffre d'affaires nuls) a plusieurs conséquences sur les caractéristiques des cotisants. D'une part, la proportion des actifs en activité secondaire progresse encore en 2013 et s'établit à 18% contre 17% fin 2012. Par ailleurs, les effectifs des actifs retraités artisans et commerçants augmentent de +10,8%, la part des auto-entrepreneurs dans cette population passant d'un quart fin 2012 à presque un tiers fin 2013.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 décembre 2013

Données disponible fin décembre 2013	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Déc. 2013	Evolution annuelle	Déc. 2013	Evolution annuelle	Déc. 2013	Evolution annuelle	Déc. 2013	Evolution annuelle
Cotisants du RSI	996 435	1,4%	1 100 376	-0,5%	703 869	4,9%	2 800 680	1,5%
Dont cotisants auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs	373 309	9,0%	303 142	6,1%	292 798	13,0%	969 249	9,2%
Dont cotisants non auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs	606 759	-2,7%	767 537	-2,9%	411 071	-0,2%	1 785 367	-2,2%
Dont cotisants conjoints collaborateurs	16 367	-4,2%	29 697	-1,0%			46 064	-2,1%

Données au 31/12/2013. Evolution depuis le 31/12/2012. France entière. Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock. Champ : Cotisants prestataires santé ou non

(*) : les cellules grisées contiennent des données recalculées pour prendre en compte les bascules de statut a posteriori (cf TBF n°75).

La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, la population protégée par l'assurance maladie du RSI regroupe près de 4,2 millions de bénéficiaires, en progression de +1,6% sur l'année.

Le ralentissement de la croissance de la population protégée par rapport à 2012 (-0,5 point) est lié à celui du nombre d'actifs et de leurs ayants droits.

Les effectifs pensionnés progressent eux faiblement (+0,5%), au même rythme que l'année passée. Les professions libérales ont une croissance nettement supérieure (+4,6%) à celles des artisans (+0,5%) et des commerçants (-0,4%).

Le nombre moyen d'ayants droits des auto-entrepreneurs augmente, passant de 0,36 ayant droits par actif en 2012 à 0,41 par actif en 2013.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 décembre 2013

Données disponible fin Décembre 2013	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Déc. 2013	Evolution annuelle	Déc. 2013	Evolution annuelle	Déc. 2013	Evolution annuelle	Déc. 2013	Evolution annuelle
Actifs ⁽¹⁾	850 784	2,0%	902 552	0,0%	504 955	2,9%	2 258 335	1,4%
Pensionnés	276 796	0,5%	305 780	-0,4%	63 820	4,6%	653 765	0,5%
Ayants droit	498 031	2,7%	529 014	0,7%	246 262	5,8%	1 275 531	2,4%
TOTAL ⁽²⁾	1 625 763	2,0%	1 737 557	0,1%	815 425	3,9%	4 192 497	1,6%

Données au 31/12/2013. Evolution depuis le 31/12/2012. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

(1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

La population couverte par la CMU-complémentaire

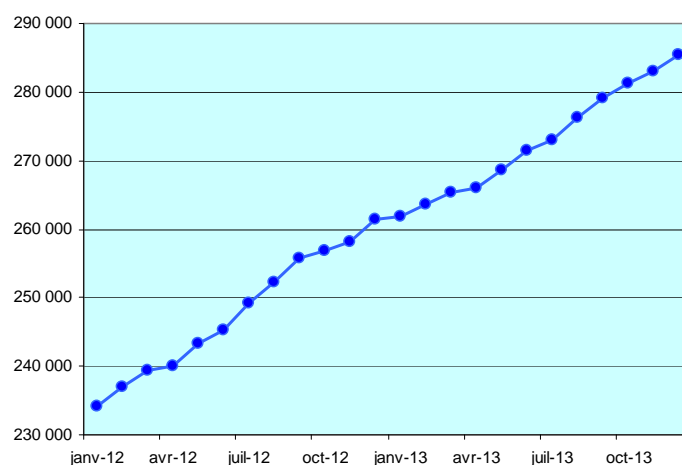
Fin décembre 2013, le RSI couvre plus de 285 000 ^(*) personnes au titre de la CMU-complémentaire. Cette population est en croissance de plus de 9% sur un an et continue d'être alimentée par l'arrivée des auto-entrepreneurs qui représentent plus de la moitié des effectifs à la fin de l'année 2013.

La part des ayants droits dans cette population est supérieure à 50%, elle est plus importante que dans le reste de la population protégée (environ 30%).

La revalorisation du plafond de ressource (+8,3%) qui est intervenue au cours du mois de juillet au titre de la loi « conférence pauvreté » a conduit à une augmentation d'environ 20% du nombre d'ouverture de droit au titre de la CMU-C depuis cette date.

Au cours de l'exercice 2013, le nombre d'attestations d'aide pour une complémentaire santé (ACS) a progressé de +11,3% par rapport à 2012.

Graphique 1 : Effectif CMU-C



Source : RSI/DEEP/SARDE - données estimées à M+1

(*) : Effectif estimé à fin janvier 2014

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, le RSI verse un plus de 2 millions de pensions vieillesse, dont près de 1,6 millions sont des pensions au titre des droits directs.

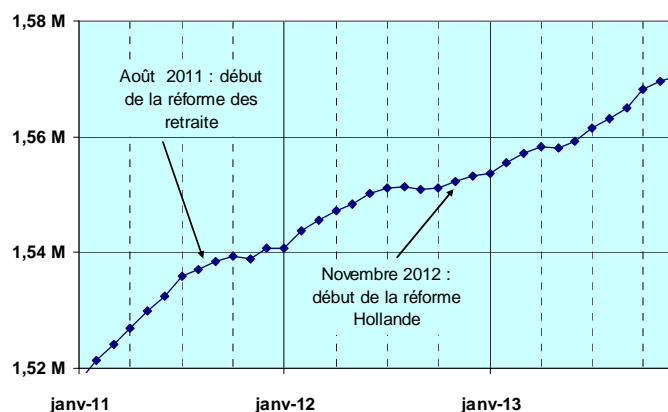
Le décalage progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, issu de la réforme des retraites du 9 novembre 2010, ralentit la progression des effectifs de retraités de droit direct depuis le mois d'août 2011.

Entre les mois de novembre 2012 et octobre 2013, la génération née en 1952 a atteint l'âge légal de 60 ans et 9 mois, ce qui augmente le taux de croissance des départs à la retraite de droit direct sur la période. Mais, à compter de novembre 2013, l'augmentation fléchit de nouveau en raison du décalage de l'âge de départ à la retraite de la génération 1953 (61 ans et 2 mois) dont les premiers départs à l'âge légal auront lieu à compter d'avril 2014.

L'impact du recul de l'âge légal de départ en retraite a été atténué par l'assouplissement des conditions d'accès aux départs anticipés pour carrière longue (réforme Hollande), qui a pris effet à compter du 1^{er} novembre 2012. Cette mesure a permis à de nombreux assurés de prendre leur retraite avant l'âge légal. Ainsi à fin décembre 2013, 21% des pensions (soit 12 000 personnes) prenant effet en 2013 concernent des retraites anticipées alors que les départs anticipés représentaient environ 10% des liquidations depuis 2009. En 2013, la majorité de ces départs (63%) se fait entre 60 ans et l'âge légal.

Au 31 décembre 2013, plus de 26 500 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité. Depuis novembre 2013, le nombre de pensions d'invalidité servies par le RSI est de nouveau affecté par le recul de l'âge légal de la retraite. Les pensions d'invalidités sont versées plus longtemps et le passage de l'invalidité à la retraite des assurés nés en 1953 est retardé jusqu'en avril 2014. La réforme Hollande n'a que peu d'effet sur les effectifs d'invalides car ces derniers ne remplissent pas, en général, les conditions requises pour accéder à une retraite anticipée.

Graphique 2 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droit direct



Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité

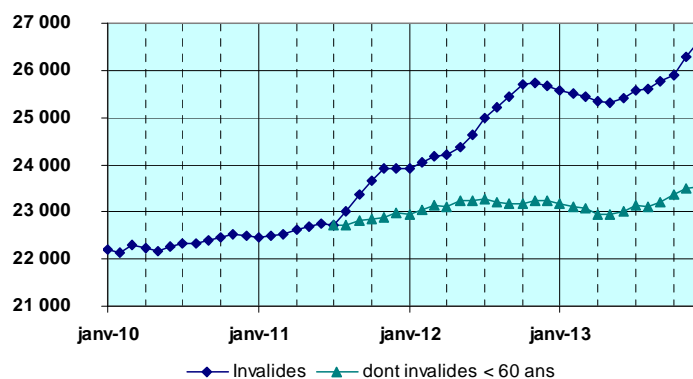


Tableau 3 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 31 décembre 2013

Décembre 2013	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Décembre 2013	Evolution annuelle	Décembre 2013	Evolution annuelle	Décembre 2013	Evolution annuelle
Bénéficiaires de pensions de retraite	902 305	0,6%	1 131 177	0,2%	2 033 482	0,3%
Dont pensions de droit direct	661 316	1,3%	909 202	1,0%	1 570 518	1,1%
Dont pensions de droit dérivé	257 297	-1,0%	284 888	-1,6%	542 185	-1,3%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	15 187	4,4%	11 423	2,7%	26 610	3,7%

Données au 31/12/2013. Evolution depuis le 31/12/2012. France entière. Sources : INDIGO Ce tableau retrace des effectifs de pensionnés. Les retraités cumulant une pension de droit direct et une pension de droit dérivé ne sont comptés qu'une fois dans le total des bénéficiaires.

DONNEES DE PRESTATIONS

Le rythme de croissance des dépenses conserve une tendance soutenue

En 2013, la croissance des remboursements de soins de ville s'établit à +3,9% corrigés des jours ouvrés, par rapport à 2012. Ce rythme de croissance des dépenses est lié principalement à celui du nombre de consommateurs (+3,1%). Tout comme le nombre de consommateurs, la progression des dépenses ralentit par rapport celle de l'année précédente. Cette décélération fait suite à la fin de montée en charge dans la population protégée des auto-entrepreneurs et de leurs ayants droit.

En outre, cette hausse s'accompagne d'une progression du montant moyen remboursé, résultant notamment de l'augmentation des consommateurs pris en charge au titre d'une affection de longue durée (ALD).

La dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** conservent un rythme de croissance soutenue, +3,7%.

La croissance de ce poste résulte principalement de la forte progression des **consultations** (+5,0%) engendrée par l'accroissement particulièrement marqué des volumes lors de la période grippale du début d'année. Les **actes techniques**, poursuivent leur décélération +3,7% (+5,8% à fin 2012) suite au fort ralentissement des actes effectués en cliniques privées : +1,7% (+5,8% à fin 2012). Enfin, les **actes dentaires** progressent de +2,6%.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent plus de la moitié des soins de ville. Hors IJ et transports, ces dépenses augmentent de +3,4%.

Les médicaments

La progression des remboursements de **médicaments** reste contenue comparativement aux autres postes de dépenses : +1,7%. Cette évolution est à lier essentiellement aux baisses de prix ainsi qu'à une délivrance accrue des génériques sur la période. De plus, ce poste est toujours impacté par les remboursements liés à la rétrocession hospitalière : +8,1%. Hors rétrocession, la progression de ce poste est de + 1,1%. **La LPP et les produits d'origine humaine** marquent un net ralentissement (+6,0% contre +9,1 % à fin septembre 2013).

Les auxiliaires médicaux

La croissance des remboursements de soins, réalisés par **les auxiliaires médicaux**, évoluent de +7,3%

(+8,2% à fin septembre 2013). Celle-ci est toujours principalement tirée par celle des infirmières (+6,3%) et des masseurs-kinésithérapeutes (+8,7%) qui conservent des progressions dynamiques en raison des revalorisations tarifaires intervenues en mai et juillet 2012.

Les indemnités journalières

La progression des dépenses d'indemnités journalières, toujours forte +8,1% (+8,6% à fin juin 2013), s'explique par la progression du nombre d'indemnités journalières versées aux auto-entrepreneurs (+26%), aux assurés en maintien de droit (+38%), et un effet prix moyen de 2 points. Le nombre d'indemnités journalières versées hors auto-entrepreneur et hors maintien de droit (environ 70% des journées indemnisées) ne progresse lui que de 1,4%.

Les autres dépenses de soins de ville

Les dépenses de **transports**, progressent de +4,3% sous l'effet des revalorisations tarifaires survenues en 2012 et en février 2013. Les dépenses de **biologie** s'infléchissent : +2,0% (+4,0% à fin juin 2013) en lien avec les nouvelles baisses tarifaires de certains actes, instaurées au mois d'avril 2013.

La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics** progressent de +3,4%. On notera que les transferts supplémentaires de dotations MIGAC vers les Fonds d'Intervention Régional des ARS sont désormais isolés des établissements publics. Au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social**, ces versements augmentent de +6,5% (dont +4,7% pour le secteur Personnes Agées et +11,2% pour le secteur Personnes Handicapées).

Les dépenses relatives aux **établissements privés** progressent de +1,5% (+2,7% à fin septembre 2013). Au sein de ces dépenses, le poste principal correspondant au champ de l'Objectif des Dépenses en Médecine Chirurgie Obstétrique (ODMCO) poursuit sa décélération : +0,4%, avec notamment une stabilité de l'évolution des remboursements de séjours chirurgicaux.

Enfin les dépenses relatives aux soins de suite et de réadaptation poursuivent leur fléchissement, en lien avec la nouvelle campagne de tarification : +5,6% (+10,7% à fin juin 2013). Le même phénomène est observé pour la psychiatrie : +9,8% (+15,0% à fin juin 2013).

Tableau 4 : les remboursements effectués à fin décembre 2013

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes décembre 2013	Taux de croissance à fin décembre 2013			
		PCAP	PCAP-CJO (1)	ACM	ACM-CJO (1)
Soins de Ville (hors ROSP et FMT)	3 554,9	3,3%	3,9%	4,4%	4,2%
Honoraires médicaux et dentaires	1 078,7	3,1%	3,7%	5,2%	5,0%
dont Consultations	330,7	4,3%	5,0%	5,0%	4,8%
C Omnipraticiens	218,4	3,9%	4,5%	4,0%	3,8%
C Spécialistes	96,3	9,5%	10,1%	6,7%	6,5%
Visites	30,4	-3,1%	-2,5%	-2,7%	-2,9%
Actes Techniques	453,3	3,0%	3,7%	6,0%	5,8%
Actes dentaires	181,0	2,0%	2,6%	4,2%	4,0%
Prescriptions	2 055,1	2,8%	3,4%	4,0%	3,8%
dont Médicaments	1 157,4	1,1%	1,7%	2,4%	2,2%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	259,6	5,4%	6,0%	5,9%	5,7%
Auxiliaires médicaux	459,0	6,7%	7,3%	8,2%	8,0%
Actes infirmiers	213,4	5,7%	6,3%	6,3%	6,1%
Actes masseurs-kiné	153,9	8,1%	8,7%	11,0%	10,8%
Biologie	179,1	1,4%	2,0%	2,1%	1,9%
Autres prestations (2)	181,4	3,8%	4,5%	4,6%	4,4%
dont Frais de transport des malades	165,7	3,7%	4,3%	4,3%	4,1%
Indemnités journalières	239,7	8,1%	8,1%	3,2%	3,2%
Etablissements de santé (3)	3 962,4	3,4%	3,5%	5,5%	5,5%
Etablissements sanitaires publics	2 625,9	3,4%	3,4%	5,2%	5,2%
Etablissements sanitaires privés	717,8	0,9%	1,5%	6,1%	5,9%
Etablissements sanitaires médico-sociaux	618,7	6,5%	6,5%	6,1%	6,1%
Contribution Fonds d'intervention régional	136,2	++	++	NS	NS
Total sur champ ONDAM	7 653,5	4,7%	5,0%	5,5%	5,4%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2011 et 2012

Source : RSI / SARDE / Etat 601 + données brutes comptables du RSI relatives aux forfaits/dotations globales transmises par la CNAMTS.

Tableau 5 : les dépenses de soins de ville à fin décembre 2013

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Janv.13 – déc. 13 (1)	Taux de croissance PCAP-CJO Décembre 2013		Taux de croissance CJO Année 2012	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
Soins de Ville (hors IJ)	78,7%	3,2%	3,6%	3,8%	4,2%
dont Honoraires médicaux et dentaires	78,1%	3,6%	3,7%	4,7%	5,0%
Prescriptions	78,0%	2,9%	3,4%	3,3%	3,8%
Autres prestations (2)	91,1%	4,6%	4,5%	4,6%	4,4%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable

(2) dont transports et cures

Source : RSI / SARDE / Etat 601.

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse et invalidité

Les prestations servies durant l'année 2013, au titre des droits directs des régimes vieillesse de base sont en hausse de respectivement 3,1% les artisans et de 2,1% pour les commerçants.

Les prestations de droit direct du régime complémentaire des indépendants (RCI) progressent quant à elles de 4,8%.

La revalorisation des pensions du régime de base au 1^{er} avril 2013 a été de +1,3% contre +2,1% en 2012, ce qui ralentit la progression des prestations. Par ailleurs, les effets du report de l'âge légal de départ à la retraite sur les prestations de droit direct est moindre en 2013 qu'en 2012 : les liquidations ont été contenues pendant 2 mois contre 5 l'année dernière.

La progression des prestations d'invalidité fléchit : elle de +3,5% pour les artisans et +4,3% pour les commerçants. Les passages de l'invalidité à la retraite ont pu se faire sur les dix premiers mois de 2013 contre 7 mois en 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 (dans le cadre de la création du RCI), le régime décès des commerçants couvrent les retraités, ces nouvelles prestations représentent plus de la moitié des dépenses 2013 liées aux capitaux décès des commerçants et explique la vive accélération des prestations du régime invalidité décès (+14,1%).

Tableau 6 : les prestations servies par les régimes de base en 2012 et 2013

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012
Artisans				
Prestations légales	3 287	2,8%	3 369	2,5%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 661	3,2%	2 743	3,1%
dont pensions contributives de réversion	461	2,3%	465	0,8%
Commerçants				
Prestations légales	3 793	2,1%	3 840	1,2%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 929	2,7%	2 990	2,1%
dont pensions contributives de réversion	594	1,0%	592	-0,4%

Tableau 7 : les prestations servies par le régime complémentaire des indépendants en 2012 et 2013

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012
Artisans et Commerçants				
Prestations légales	1 539	4,1%	1 609	4,6%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	1 310	3,8%	1 373	4,8%
dont pensions contributives de réversion hors VFU	227	6,1%	235	3,5%

Tableau 8 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2012 et 2013

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012
Artisans	156	9,3%	159	1,8%
dont prestations Invalidité	133	10,5%	137	3,5%
Commerçants	96	8,4%	110	14,1%
dont prestations Invalidité	89	9,3%	92	4,3%

Sources : RSI / DCF. Données disponible au 31/12/2013. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

Les cotisations des artisans et des commerçants (France entière)

Fin 2013, le taux des restes à recouvrer hors taxation d'office (TO) au titre des émissions de l'année s'améliore de 2,0 points, après une amélioration de presque 1 point en 2012.

Compte tenu du niveau des restes à recouvrer, l'amélioration du taux pour les cotisants mensuels (-0,6 point) est comparable à celle des cotisants trimestriels (-4 points). Les encaissements hors TO progressent davantage (+5,0%) que les émissions (+ 2,7%) sur la période.

Y compris taxation d'office, le recouvrement s'améliore de 3,0 points. Le montant des restes à recouvrer diminue de 12,5%, la baisse des restes à recouvrer en TO contribue pour plus de la moitié à cette diminution. Fin 2013, les taxations d'office représentent toujours plus de 50 % des restes à recouvrer et concernent essentiellement (89%) les cotisants trimestriels.

Tableau 9 : Taux de restes à recouvrer selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et selon la périodicité d'échéance, au 31/12/2013

Taux de restes à recouvrer	Y.C. TO		HORS TO	
	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2013
Mensuels	6,2%	5,9%	4,5%	3,9%
Trimestriels	40,6%	34,9%	24,2%	20,2%
TOTAL	22,4%	19,4%	12,7%	10,7%

Source : ACOSS. Champ ISU- Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives, y compris appels de cotisations sur comptes radiés. Données au 31/12/2013. Pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

Les cotisations des professions libérales (France entière)

Fin 2013, le taux des restes à recouvrer des cotisations émises en 2013 est de 1,3% et s'améliore de 2,7 points par rapport à la situation de l'année dernière.

Le taux de restes à recouvrer (y compris cotisants polyactifs) est de 5,4% sur le seul appel provisionnel 2013 contre 6,2% il y a un an. Cette amélioration de 0,8 point intervient alors que les émissions progressent de près de 30% en raison principalement du déplafonnement du barème de cotisation maladie.

L'amélioration du recouvrement sur les appels antérieurs concerne aussi bien l'exercice précédent (2012) que les 3 exercices antérieurs (jusqu'à 2009).

En 2013, l'encaissement lié à l'exercice N-2 (2011) a été trois fois plus important (19M€) que l'année précédente (6M€).

Note : Le taux des restes à recouvrer suivi est le rapport entre le montant des restes à recouvrer sur les 12 premiers mois de l'année rapporté aux émissions annuelles provisionnelles et aux ajustements effectués en 2013 au titre des exercices antérieurs.

Tableau 10 : Taux de restes à recouvrer sur la branche maladie des professions libérales au 31/12/2013

En millions d'euros	Emissions	Encaissements	Taux de restes à recouvrer
Au titre des exercices 2013 à N-4 (2009)	1 594	1 574	1,3%
Dont au titre de l'exercice N (2013)	1 503	1 422	5,4%
Au titre des exercices 2012 à N-4 (2008)	1 292	1 241	4,0%
Dont au titre de l'exercice N (2012)	1 161	1 090	6,2%

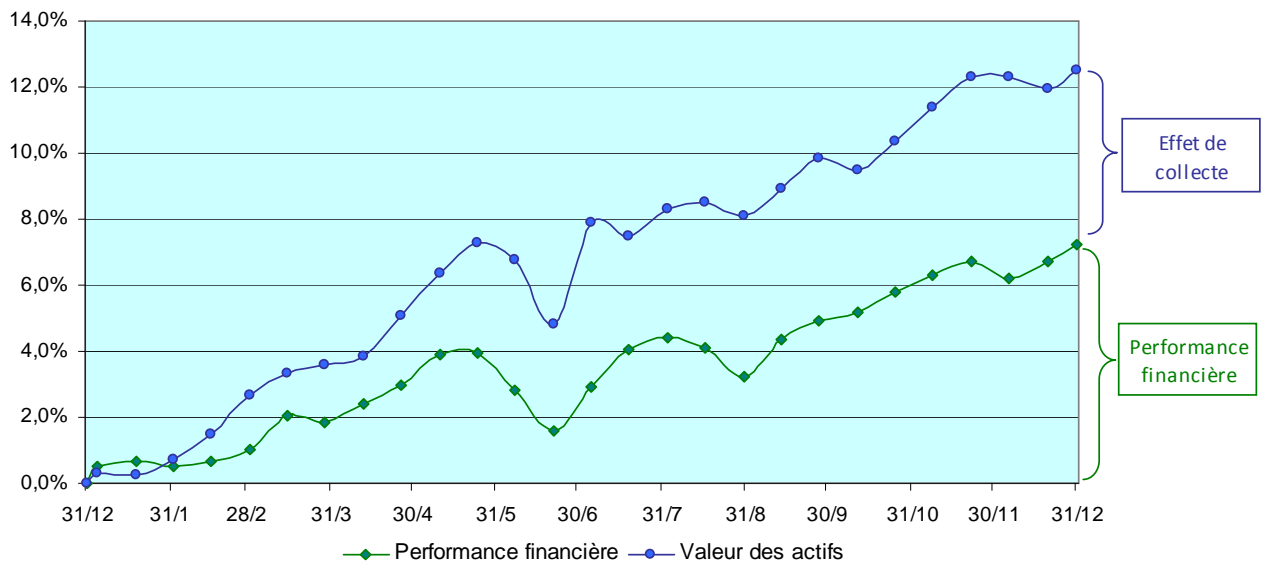
Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs et polyactifs, France entière

LES ACTIFS DES REGIMES

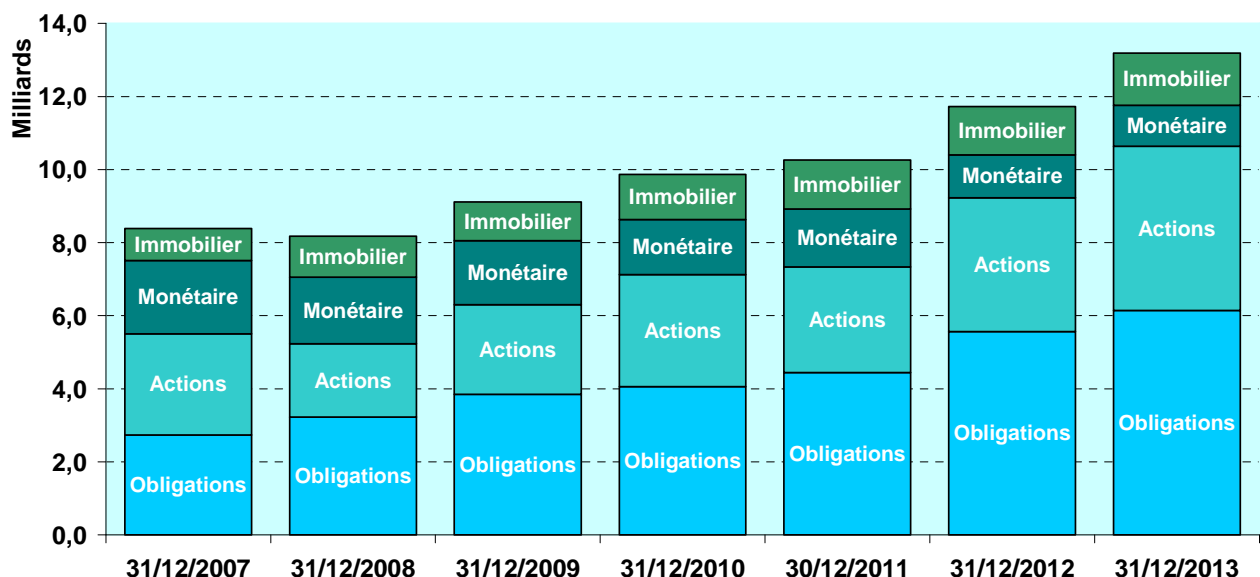
Au 31 décembre 2013, le montant total des réserves est de 14,4 Md€ dont 13,2 Md€ pour le Régime Complémentaire des Indépendants (RCI), 661 M€ pour les régimes invalidité et décès des artisans et 572 M€ pour celui des commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux (fonds de roulement inclus) valorisés à leurs dernières valeurs d'expertises.

La valorisation des actifs des régimes progresse en 2013 de 12,5%. Hors effet de collecte, la performance financière annuelle est de 7,2%. Sur plus longue période, la performance financière annuelle des réserves est de 5,4% à 3 ans et de 4,2% à 5 ans. La performance financière annuelle depuis la création du RSI (2006) est de 3,2%.

Graphique 4 : Evolutions des actifs et performance financière sur l'exercice 2013



Graphique 5 : caractéristiques du portefeuille RCI par classe d'actifs



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres – Rédacteur : **Fabien Deschamps** (fabien.deschamps@rsi.fr)
 Contact : **Valérie Perrin** (valerie.perrin@rsi.fr)

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.rsi.fr

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles